

FAQ – Remise de prime pour l'assurance-vie permanente et l'AMG

Aidez les Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin et faites croître vos affaires avec la nouvelle **remise de prime d'une durée limitée**. La remise de prime s'applique quand un Client souscrit un contrat d'assurance-vie permanente (Assurance-vie permanente Sun Life, Vie Protection Sun Life avec participation II, Vie Capitalisation Sun Life avec participation II, Vie Accélération Sun Life avec participation ou Vie universelle Sun Life II)** et un contrat d'assurance maladies graves (AMG) Sun Life en même temps. Ne tardez pas, car cette offre prend fin le 30 juin 2024.

**** Toutes les autres références à l'assurance-vie permanente concernent l'Assurance-vie permanente Sun Life, la Vie Protection Sun Life avec participation II, la Vie Capitalisation Sun Life avec participation II, la Vie Accélération Sun Life avec participation et la Vie universelle Sun Life II.**

Comment ça fonctionne

- **Les propriétaires de contrat qui demandent une assurance-vie permanente et une AMG Sun Life la même journée, entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024, recevront un chèque équivalant à 3 mois de primes d'AMG, après l'établissement des deux contrats et une fois qu'ils auront été en vigueur durant 6 mois.**

Vous voulez en savoir plus?

Pour en savoir plus, lisez la foire aux questions ci-dessous.

Ne tardez pas! Tirez profit de cette occasion de vente croisée d'une durée limitée et aidez les Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin. Cette offre commence le 1^{er} avril 2024 et se termine le 30 juin 2024.

Ressources

Voici une copie de la lettre qui a été envoyée au Client/à la Cliente.

~~~~~

Sun Life du Canada,  
compagnie d'assurance-vie  
227, rue King Sud  
C. P. 1601, succursale Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 4C5

Bur. : 1-877-786-5433, poste 341-6424  
Télec. : 1-866-487-4745  
www.sunlife.ca

Le 1<sup>er</sup> mai 2024

Bonne nouvelle! Vous êtes admissible à une remise de trois mois sur votre prime.  
Objet : Contrat n° AV-

Bonjour,

Félicitations! Vous avez choisi d'ajouter l'Assurance maladies graves Sun Life (AMG Sun Life) à votre parcours financier. Si la vie vous prend au dépourvu, l'AMG Sun Life prévoit un paiement comptant libre d'impôt. Ce paiement peut aider à payer les frais associés à une maladie qui viendrait bouleverser votre vie.

Nous avons de bonnes nouvelles pour vous! Vous recevrez bientôt un chèque par la poste équivalent à trois mois de primes d'AMG Sun Life.

C'est parce que la couverture offerte par votre contrat d'AMG Sun Life est en vigueur depuis six mois. En vertu de la modification de contrat ci-jointe, vous avez maintenant droit à une remise de trois mois sur la prime totale de la première année.

Si vous avez des questions ou souhaitez discuter de votre parcours financier, appelez Jane Doe, au 709-111-1111. Vous pouvez aussi nous appeler au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433) les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Nous sommes là pour vous aider.

Sincères salutations,

L'équipe de la Sun Life

c. c. :  
Page 2

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life.

Numéro de contrat : \_\_\_\_\_ (le « contrat »)

Propriétaire : \_\_\_\_\_

### **Modification de contrat**

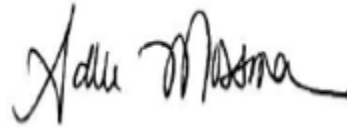
La présente modification de contrat décrit les changements apportés à votre contrat. Elle fait partie intégrante de votre contrat. Veuillez la conserver avec votre contrat.

Si le contrat demeure en vigueur pendant au moins six (6) mois à compter de la date indiquée dans le *Sommaire du contrat*, les primes payables pendant la première année du contrat seront réduites d'un montant équivalent à trois (3) mois de primes. Le montant de cette réduction sera calculé en fonction de la périodicité choisie par le propriétaire (annuelle ou mensuelle).

Toutes les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.



Kevin Strain  
Président et chef de la direction  
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



Adele Mossman  
Vice-présidente, Opérations de l'Individuelle  
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

# Foire aux questions

---

## Critères d'admissibilité et période de la campagne

---

### Q : Qui est admissible à la remise de prime?

Le chèque de remise sera envoyé aux propriétaires de contrat qui :

---

- font une demande de contrat d'assurance-vie permanente et de contrat d'AMG Sun Life la même journée, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2024. Le propriétaire des deux produits doit être la même personne.
  - maintiennent en vigueur leur contrat d'AMG Sun Life et leur contrat d'assurance-vie permanente pendant 6 mois à compter de la date d'effet du contrat d'AMG Sun Life.
  - Après 6 mois de maintien en vigueur des deux contrats, le propriétaire de contrat recevra un paiement unique sous forme de chèque, équivalent à 3 mois de primes d'AMG Sun Life.
- 

La remise de prime figurera dans une modification au contrat envoyée en même temps que le chèque. **Si le contrat d'assurance-vie permanente et le contrat d'AMG Sun Life sont tous deux approuvés, ils doivent être encore en vigueur 6 mois après l'entrée en vigueur du contrat d'AMG Sun Life pour que le propriétaire soit admissible au paiement.**

---

### Q : Peut-on combiner n'importe quel produit pour bénéficier de cette remise de prime?

Non. Seules l'assurance-vie permanente et l'AMG Sun Life sont admissibles.

### Q : Quelle est la période de la campagne?

La campagne commence le 1<sup>er</sup> avril 2024 et se termine le 30 juin 2024. Les propositions d'assurance-vie permanente et d'AMG Sun Life doivent être soumises au cours de cette période.

**Q : Où puis-je trouver la date à laquelle la période de 6 mois commence?**

Accédez à l'outil **Portefeuille du Client** pour trouver la date de régularisation (date d'établissement) du contrat.

Pour accéder à l'outil dans la Centrale Sun Life, passez votre curseur sur le menu déroulant « Service au Client » et sélectionnez « Portefeuille du Client » dans la section « Liens rapides » à gauche.

The screenshot shows the Sun Life client portal navigation menu. At the top, there is a header with the Sun Life logo and navigation tabs: 'Service-conseil', 'Produits', 'Service au Client', and 'Assistance'. A yellow button labeled 'Fermer la session' is on the right. Below the header, the 'Service au Client' dropdown menu is open, displaying a 'Liens rapides' section on the left. The 'Portefeuille du Client' link in this section is highlighted in yellow. Other links in the 'Liens rapides' section include 'Formulaires', 'Centrale des activités', 'Outil Sélection de formulaire pour signature électronique', 'Outil MesFPGSunLife', and 'Centrale des demandes'. The main content area of the dropdown is divided into five columns: 'Affaires nouvelles et tarification', 'Affaires en vigueur', 'Engagement des Clients', and 'Demande de règlement'. Each column lists various services and options, such as 'Prélèvement bancaire', 'Changements de bénéficiaire', 'Normes de service pour les Clients existants', and 'Procédures de règlement de décès'.

L'écran ci-dessous s'affichera. Entrez le numéro du contrat et cliquez sur « Rechercher ».

## Portefeuille du client - Rechercher un client ou un contrat

Veillez entrer le numéro du contrat ou le nom de votre client. Si vous ne savez pas exactement comment épeler le nom, entrez seulement les premières lettres.

Numéro du contrat :

(exemple : 9999,999-9 ou 050004567)

ou

Nom de famille ou de l'entreprise :

Prénom :

Rechercher

Si pour le contrat le propriétaire et la personne assurée ne sont pas la même personne, l'écran ci-dessous s'affichera. On vous demandera de sélectionner le portefeuille du Client que vous voulez voir. L'offre de remise de prime étant basée sur la propriété du contrat, vous devez cliquer sur le nom du propriétaire du contrat (c'est un lien qui vous permettra de voir le sommaire du dossier de cette personne).

## Portefeuille du client - Résultat de la recherche d'un client

Veillez sélectionner le client voulu ou lancer une [nouvelle recherche](#).

Les détails des contrats de rente à constitution immédiate à l'étude et des contrats d'assurance-santé personnelle ne peuvent pas être affichés sur ce site. Les clients qui ne possèdent que ces produits ne paraîtront donc pas ici.

Trier le tableau selon :

Nom



Allez

**Nom**

**Date de naissance**

propriétaire

assuré

Page des résultats : 1

Précédente

Tous les contrats du Client s'afficheront. Trouvez les contrats d'AMG Sun Life et d'assurance-vie permanente qui sont admissibles à la remise de prime. Dans la colonne de droite, vous verrez la date d'établissement. C'est la date qui détermine le début de la période d'admissibilité de

6 mois. Elle commence à la dernière date d'établissement des contrats admissibles (assurance-vie permanente et AMG Sun Life).

**Portefeuille du client** Montrez-moi Allez

Cette page affiche les contrats dont le client est le propriétaire. Certains contrats pourraient ne pas y paraître. Les contrats d'assurance-santé personnelle et les rentes à constitution immédiate à l'étude ne sont pas affichés sur cette page.

**Renseignements sur le client**

Nom : Adresse :  
Date de naissance :  
Langue :  
Téléphone à la maison :  
Cellulaire :

Votre client a-t-il déménagé? [Changer l'adresse](#)

**Assurance-vie**

| Numéro de contrat           | Nom du contrat                                    | Propriétaire | Personne assurée | Situation  | Date d'établissement |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|--------------|------------------|------------|----------------------|
| Nom et code du conseiller : |                                                   |              |                  |            |                      |
|                             | Vie Capitalisation Sun Life avec participation II |              |                  | En vigueur | 16 août 2019         |
|                             | Vie Capitalisation Sun Life avec participation II |              |                  | En vigueur | 26 déc 2018          |

**Assurance-santé**

| Numéro de contrat           | Nom du contrat                             | Propriétaire | Personne assurée | Situation  | Date d'établissement |
|-----------------------------|--------------------------------------------|--------------|------------------|------------|----------------------|
| Nom et code du conseiller : |                                            |              |                  |            |                      |
|                             | Assurance maladies graves Sun Life - à vie |              |                  | En vigueur | 7 févr 2022          |
| Nom et code du conseiller : |                                            |              |                  |            |                      |
|                             | Assurance maladies graves Sun Life - à vie |              |                  | En vigueur | 26 déc 2023          |

**Q : Aux personnes de quel âge s'adresse cette remise de prime?**

Tous les propriétaires adultes admissibles à l'assurance-vie permanente et à l'AMG Sun Life sont aussi admissibles à la remise de prime.

**Q : À quel intervalle les propositions doivent-elles être soumises?**

Les deux propositions doivent être soumises le même jour.

**Q : Les deux contrats doivent-ils avoir la même date d'anniversaire/d'établissement/de régularisation?**

Non. L'admissibilité dépend de la date de soumission de la proposition.

**Q : Ai-je le droit d'antidater les contrats?**

Oui. Si un Client veut antidater un contrat de 6 mois, il **doit aussi** antidater l'autre contrat du même nombre de mois. Nous ne ferons aucune exception à cette exigence.

**Q : Je veux antidater le contrat avec participation Sun Life du Client de plus de 6 mois (le nombre de mois permis au titre d'un contrat d'AMG Sun Life). Sera-t-il toujours admissible à la remise de prime?**

Non. Les propositions doivent être soumises le même jour et les contrats doivent avoir la même date d'anniversaire/de régularisation s'ils sont ant-datés. Si le Client veut antidater son contrat avec participation de 10,5 mois, il peut le faire, mais **il ne sera pas** admissible à la remise de prime.

**Q : Pouvez-vous faire une exception pour que j'aie le droit d'antidater le contrat d'AMG Sun Life de 10,5 mois?**

Non. Les contrats d'AMG Sun Life ne peuvent pas être ant-datés de plus de 6 mois.

**Q : Le conseiller attribué du contrat d'assurance-vie doit-il aussi être le conseiller attribué du contrat d'AMG Sun Life, et vice versa?**

Non. Le choix du conseiller attribué n'a aucune incidence sur l'admissibilité.

**Q : Le Client a acheté un contrat d'assurance-vie hors de la période de la campagne. Il veut maintenant remplir une proposition d'AMG Sun Life durant la période de la campagne. Pouvez-vous faire une exception pour qu'il ait droit à la remise de prime?**



Non. Nous ne ferons aucune exception.

**Q : Est-ce que la remise de prime pour l'AMG Sun Life aura une incidence sur la rémunération des conseillers?**

Non. Il n'y aura aucune incidence sur leur rémunération.

**Q : Qu'arrive-t-il si mon Client soumet une proposition d'assurance-vie permanente et une proposition d'AMG Sun Life, mais que la Sun Life refuse la proposition d'assurance-vie?**

Si la Tarification de la Sun Life refuse la proposition d'assurance-vie en raison de la tarification médicale, mais qu'elle approuve l'AMG Sun Life, elle accordera la remise de prime. Toutefois, si le refus découle d'un manque de renseignements ou de preuves relatifs au contrat d'assurance-vie, le contrat d'AMG Sun Life ne sera pas admissible à la remise de prime.

**Q : Qu'arrive-t-il si mon Client soumet une proposition d'assurance-vie permanente et une proposition d'AMG Sun Life, mais que la Sun Life refuse l'AMG?**

La proposition d'AMG doit être approuvée et le contrat doit être en vigueur depuis 6 mois pour être admissible à la remise de prime.

**Q : Quels produits d'assurance-vie sont admissibles à l'offre groupée dans le cadre de cette campagne?**

Assurance-vie permanente Sun Life, Vie Protection Sun Life avec participation II, Vie Capitalisation Sun Life avec participation II, Vie Accélération Sun Life avec participation et Vie universelle Sun Life II

**Note : L'assurance temporaire ainsi que les produits de transformation d'assurance collective Sun Life ne sont pas admissibles.**

**Q : Est-ce que des restrictions s'appliquent quant au montant de la couverture et des primes pour les contrats d'AMG Sun Life et d'assurance-vie permanente?**

Les minimums et les maximums standards relatifs aux produits s'appliquent à tous les produits visés par cette offre.

---

---

## Paiement de la remise de prime

---

### **Q : Comment la remise de prime est-elle calculée?**

Selon les modalités du contrat, la remise correspond à 3 mois de primes de la première année du contrat d'AMG. Nous calculons le montant de la remise en nous basant sur le mode de paiement sélectionné pour le contrat d'AMG Sun Life :

---

- Calcul pour les contrats avec paiement mensuel : **prime mensuelle totale x 3 = montant de la remise**
  - Calcul pour les contrats avec paiement annuel : **(prime annuelle totale/12) x 3 = montant de la remise**
- 

### **Q : Comment les paiements seront-ils versés?**

Le ou les propriétaires du contrat recevront un paiement unique sous forme de chèque. Nous enverrons une lettre, accompagnée d'une modification au contrat, au Client et au conseiller avant d'envoyer le chèque (voir le modèle de lettre dans la section Ressources ci-dessus).

### **Q : Quand les paiements seront-ils effectués?**

Nous enverrons le chèque après avoir confirmé que :

---

- les contrats satisfont aux critères d'admissibilité;

- les deux contrats ont été approuvés (assurance-vie permanente et AMG Sun Life) et qu'ils sont encore en vigueur 6 mois après leur date d'établissement;
  - les deux contrats demeurent en vigueur et qu'ils sont payés à ce jour.
- 
- 

**Q : Est-ce que la remise de prime s'applique uniquement au montant de la prime de base? Ou est-ce qu'elle s'applique à toutes les garanties (p. ex. RDPR/E, RDPD, exonération de la prime)?**

La remise s'applique à l'ensemble de la prime d'AMG Sun Life. Nous établissons le montant de la remise selon le mode de paiement sélectionné. Cela comprend la couverture de base, les garanties facultatives et les frais de contrat.

**Q : Y a-t-il un montant de remise de prime minimum ou maximum?**

Non. Selon les conditions de la campagne, la remise correspondra à 3 mois de primes d'AMG.

**Q : Qui recevra le chèque si le payeur n'est pas le propriétaire du contrat?**

Le propriétaire du contrat recevra le chèque.

**Q : Si le contrat d'assurance-vie permanente tombe en déchéance pendant la période de 6 mois, mais que le contrat d'AMG demeure en vigueur, le Client sera-t-il quand même admissible à la remise de prime?**

Non. Les deux contrats doivent demeurer en vigueur pendant 6 mois après la date d'anniversaire pour que le Client puisse recevoir un chèque.

**Q : Quelle est l'incidence fiscale sur les Clients?**

Il n'y a aucune incidence fiscale sur les Clients.

**Q : Les changements apportés au montant de la couverture/au contrat durant la période d'admissibilité sont-ils compris dans cette promotion?**

Oui. La remise de prime sera basée sur le montant réel payé.

---

## Admissibilité du contrat

---

**Q : Les personnes assurées sont-elles admissibles à la remise de prime?**

Non. Les personnes assurées ne sont pas admissibles. Seul le propriétaire du contrat est admissible à la remise de prime.

**Q : Est-ce que la famille d'un propriétaire de contrat d'assurance-vie permanente peut obtenir la remise de prime pour l'AMG Sun Life?**

Oui. Seul le propriétaire du contrat d'assurance-vie est admissible. Si le propriétaire souscrit un contrat d'assurance-vie permanente sur sa tête, puis souscrit ensuite des contrats d'AMG Sun Life pour les membres de sa famille, et qu'il en est le propriétaire, la remise s'applique à tous les contrats d'AMG souscrits pendant la campagne.

**Q : Un contrat d'assurance-vie permanente sur deux têtes a deux propriétaires. Sont-ils tous les deux admissibles à la remise de prime pour l'AMG Sun Life?**

Oui. Chaque propriétaire du contrat peut participer à la campagne. S'ils ont tous les deux souscrit des contrats d'AMG Sun Life et qu'ils satisfont aux autres critères d'admissibilité, ils recevront chacun une remise pour chacun de leurs contrats admissibles.

**Q : Cette campagne vise-t-elle seulement aux contrats d'assurance-vie et d'AMG nouvellement régularisés?**

Cette campagne vise tous les contrats d'assurance-vie permanente admissibles qui ont été souscrits en même temps qu'un contrat d'AMG Sun Life pendant la période de la campagne. Cela comprend les transformations et les remplacements internes. Veuillez noter que les contrats doivent être régularisés et en vigueur pour être admissible à la remise de prime.

**Q : Les transformations et les remplacements de produits effectués durant la période de la campagne sont-ils admissibles?**

Oui. Les contrats d'assurance-vie demandés et régularisés pour un remplacement ou une transformation donnent droit à leurs propriétaires de souscrire un contrat d'assurance-vie permanente et un contrat d'AMG Sun Life et de recevoir la remise de prime. La demande de transformation et de remplacement doit être soumise à la même date que la nouvelle proposition d'AMG Sun Life.

**Q : Si le contrat d'AMG Sun Life comprend une garantie RDPR/E, est-ce que la remise sera déduite du remboursement de prime offert à l'échéance?**

Non. La remise de prime n'a aucune incidence sur le montant de la prime remboursable accumulé. Nous enverrons le chèque de remise de prime par la poste au propriétaire du contrat.

**Q : Veuillez clarifier si le propriétaire du contrat d'assurance-vie permanente doit aussi être le propriétaire du nouveau contrat d'AMG Sun Life. Par exemple, si le Client souscrit une assurance-vie pour sa conjointe, doit-il être le propriétaire du contrat d'AMG Sun Life pour être admissible à la remise de prime?**

Oui. Le propriétaire du contrat d'assurance-vie permanente doit aussi être le propriétaire du contrat d'AMG Sun Life. L'admissibilité s'applique au propriétaire du contrat.

Il n'est pas nécessaire que le propriétaire du contrat soit la personne assurée ni que la personne assurée soit la même que celle du contrat d'assurance-vie permanente. Par exemple, si le propriétaire du contrat souscrit des contrats d'AMG Sun Life pour ses

enfants et donc qu'il est aussi propriétaire de ces contrats, il aura droit à la remise de prime pour ces contrats.

**Q : La propriété du contrat d'assurance peut-elle changer pendant la période d'admissibilité de 6 mois?**

Non. Le propriétaire des deux contrats doit demeurer le même jusqu'à l'envoi du chèque. Par la suite, s'il souhaite modifier la propriété du contrat pour répondre à ses besoins d'affaires ou personnels, il peut le faire de la manière habituelle.

**Q : Qu'arrive-t-il si le propriétaire du contrat transfère la propriété du contrat à une autre personne avant la fin de la période de 6 mois?**

Aucun chèque ne sera envoyé.

**Q : La copropriété est-elle autorisée?**

Nous autorisons seulement deux propriétaires par contrat d'AMG Sun Life. Ce contrat doit être régi par une convention d'assurance en copropriété. Si un des propriétaires est admissible à la remise de prime, le contrat peut donner lieu à la remise de prime. Le chèque de remise de prime sera envoyé aux copropriétaires.

---

---

## Admissibilité des contrats détenus par une entreprise

---

---

**Q : Est-ce qu'un Client propriétaire d'entreprise doit être le propriétaire des deux contrats pour être admissible?**

Oui. Le propriétaire des deux contrats doit demeurer le même jusqu'à l'envoi du chèque. Par la suite, s'il souhaite modifier la propriété du contrat pour répondre à ses besoins d'affaires, il peut le faire de la manière habituelle.

**Q : Un Client qui souscrit un contrat d'assurance-vie permanente individuel et fait souscrire un contrat d'AMG Sun Life par son entreprise est-il admissible à la remise de prime?**

Non. Le propriétaire des deux contrats d'assurance doit être le même.

**Q : Quelle est l'incidence fiscale si le contrat d'AMG Sun Life est détenu par une entreprise?**

Il n'y a pas d'incidence fiscale.

---

## **Des questions?**

Communiquez avec votre représentant à la Sun Life ou [écrivez-vous](#).